

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 17 janvier 2023
Convocation du 11 janvier 2023.

N° 2023_01_010

Objet : Enfance – Création d'une cuisine centrale - Demande de subvention Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Remèze, salle Polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Françoise HOFFMAN, Nadège ISSARTEL, Jacques MARRON, Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER, Yvon VENTALON à René UGHETTO

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38
Vote contre : pour : 32 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-Président en charge des Finances, rappelle au conseil communautaire que la société API arrête son service de livraison de repas pour les crèches, les accueils de loisirs et certaines écoles du territoire.

Par ailleurs, les observations du Projet Alimentaire inter-Territorial et de la Convention Territoriale Globale mettent en évidence la volonté de réappropriation de l'alimentation.

L'ancienne cuisine du collège de Vallon Pont d'Arc est mise à disposition de la communauté de communes pour créer une cuisine centrale liée aux équipements du territoire et proposer des repas confectionnés à partir de produits de qualité et de proximité.

En décembre 2022, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a sollicité l'accompagnement d'un cabinet d'experts en hygiène et sécurité alimentaire, Agroconsult, pour engager le projet de la structure et mettre en place le dossier de mise en conformité sanitaire afin d'obtenir un agrément de la DDETSPP pour le 1^{er} mars 2023.

Le montant prévisionnel des achats de matériel pour la mise en conformité de la cuisine est estimé à 100 000 € HT (55 000 € de matériel de cuisine et 45 000 € de véhicule de livraison).

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur la demande d'aide financière d'un montant de 33 000 € euros auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Approuve la demande de subvention auprès de la DETR 2023 pour un montant de 33 000 €.

Autorise le Président à signer tous documents et effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Luc PICHON

